

# MAIRIE D'ESQUAY NOTRE DAME

## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 19 NOVEMBRE 2009

L'an deux mil neuf,

Le 19 novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Raymond LUCAS, Maire.

**Etaient présents** : M. Raymond LUCAS – M. Jean LEFRANC – M. Thierry RICHARD – M. Alain GOBE – Mme Stéphanie JOFFREDO – M. Anicet LEBRETON - M. Gilles MINERBE – M. Benoît HEBERT – M. - Mme Cristelle FLOQUET – Mme Christine PHILIPPE – Mme Sandrine PAILLEY - Philippe WETTERWALD

**Absents excusés** : Mme Annie PERROTTE donne pouvoir à M. Alain GOBE,  
M. Gilles OSMONT donne pouvoir à M. Raymond LUCAS

**Absent** : M. Jean-Louis POISSONNIER

Le compte rendu du Conseil Municipal du 16 octobre 2009 est approuvé à l'unanimité.

### **ORDRE DU JOUR**

1. Présentation du projet d'aménagement de la rue des Tilleuls (RD89) et de la place,
2. Achat d'essuie-mains à l'école (dans le cadre du plan de pandémie grippale),
3. Délibération sur les heures de tonte et de travaux bruyants,
4. Proposition d'achat groupé de défibrillateur (par l'intermédiaire de la CCEOO),
5. Redevance pour l'occupation du domaine public (Gaz),
6. Compétence petite enfance de la Communauté de Communes Evrecy Orne Odon :
7. Tarif des encarts publicitaires,
8. Décisions modificatives budgétaires,
9. Rapport des commissions,
10. Questions diverses.

#### **1. Présentation du projet d'aménagement de la rue des Tilleuls (RD89) et de la place :**

Une nouvelle réunion s'est tenue le jeudi 19 novembre avec la société Egis Aménagement. Plusieurs points ont été revus notamment la place de l'école, l'aménagement des places de parking et le rétrécissement de la chaussée le long de la RD89.

Au niveau de la place devant l'école, une quarantaine d'emplacement est envisagée, en épis, de sorte qu'aucune voiture ne puisse traverser la place. Une place pour personne handicapée sera matérialisée aux abords de l'entrée. La circulation autour de cette place sera limitée à 30 km/h.

Au niveau de la rue des tilleuls, plusieurs places de parking sont insérées. Celles devant le bar sont maintenues et plusieurs chicanes permettant le rétrécissement de la rue sont également en prévision.

Ce projet, qui pourrait être fait en 4 tranches, devra obtenir l'aval du Conseil Général et de la Direction Départementale de l'Équipement (DDE) pour être lancé.

#### **2. Achat d'essuie-mains à l'école (dans le cadre du plan de pandémie grippale) :**

En raison du risque de pandémie grippale, le problème de l'essuyage des mains a été soulevé. Un rendez-vous a été pris avec un fournisseur pour connaître les possibilités. Il a été proposé de mettre à disposition gratuitement des essuie-mains. Une estimation du coût annuel en papier a été chiffrée à 2500 euros. Après discussion, il a été décidé de ne pas investir dans des distributeurs professionnels. M. Lefranc et Mme Joffredo doivent se réunir pour voir ce qu'il est possible de faire, à moindre coût, tout en limitant les risques de

pandémie. Par ailleurs les torchons, à chaque point d'eau, devront être renouvelés 2 fois par jour (hors période de pandémie). Un achat de sèche-linge est envisagé.

### **3. Délibération sur les heures de tonte et de travaux bruyants :**

Jusqu'à présent, les travaux de jardinage et de bricolage pouvaient être effectués comme suit :

- Jours ouvrables : 8h30 - 12h00 ; 14h30 - 19h30
- Samedi : 9h00 - 12h00 ; 15h00 - 19h00
- Dimanche et jours fériés : 10h00 - 12h00

Après demande de plusieurs habitants et par 11 voix pour et 1 abstention, les nouveaux horaires proposés sont les suivants :

- Jours ouvrables : 8h30 - 12h00 ; 14h00 - 19h30
- Samedi : 9h00 - 12h00 ; 14h00 - 19h00
- Dimanche et jours fériés : 10h00 - 12h00

### **4. Proposition d'achat groupé de défibrillateur (par l'intermédiaire de la CCEOO) :**

M. Lucas donne lecture d'un courrier de la Communauté de communes nous proposant d'acheter un ou plusieurs défibrillateurs. Cet achat pourrait faire l'objet d'un tarif privilégié si plusieurs communes étaient intéressées. Le coût d'un défibrillateur s'élève à 1500 euros.

Après débat entre membres du conseil sur les avantages et les inconvénients de cet appareil, sur les lieux où il pourrait être mis à disposition, il est décidé, pour le moment, de ne pas en acheter.

### **5. Redevance pour l'occupation du domaine public (Gaz) :**

M. le Maire expose que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution de gaz n'avait pas été actualisé depuis un décret du 2 avril 1958. L'action collective des syndicats d'énergie, tels que le SIGAZ (Syndicat Intercommunal du Gaz du Calvados) auquel notre commune adhère, a permis la revalorisation de cette redevance.

M. le Maire donne connaissance au Conseil du décret n° 2007-606 du 25 avril 2007 portant modification du régime des redevances pour occupation du domaine public des communes et des départements par les ouvrages transport et de gaz et par les canalisations particulières.

Il propose au Conseil :

- de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public par le réseau public de distribution de gaz au taux maximum en fonction du linéaire exprimé en mètres, arrêté au 31 décembre de l'année précédente soit : 408.65 euros
- que ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année par application à la fois du linéaire arrêté à la période susvisée et de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1<sup>er</sup> janvier. La recette correspondant au montant de la redevance perçue sera inscrite au compte 70323 ;
- que la redevance due au titre de 2009 soit fixée tenant compte de l'évolution sur un an de l'indice ingénierie à partir de l'indice connu au 1<sup>er</sup> janvier de cette année, soit une évolution de 6,15 % par rapport au montant issu de la formule de calcul de décret précité.

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

ADOpte à l'unanimité les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution de gaz.

## 6. Compétence petite enfance de la Communauté de Communes Evrecy Orne Odon :

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de la Communauté de Communes Evrecy Orne Odon. Le président de l'intercommunalité demande à l'ensemble des communes de statuer sur la prise de compétence suivante :

« Etude, construction, aménagement, entretien et fonctionnement d'équipements pour la petite enfance d'intérêt communautaire » :

-sont déclarés d'intérêt communautaire

- o La structure multi-accueil d'Evrecy pour les enfants de moins de 6 ans
- o La structure multi-accueil de Maltot pour les enfants de moins de 6 ans

On notera 5 voix contre, 2 abstentions et 5 voix pour en ce qui concerne le projet « compétence petite enfance de la CCEOO ».

## 7. Tarif des encarts publicitaires :

Comme chaque année le bulletin municipal sera en partie financé par les encarts publicitaires. Il est donc nécessaire de fixer les tarifs :

- 40 € (4 cm x 7 cm)
- 80 € (6 cm x 9 cm)

A l'unanimité, les membres acceptent ces tarifs.

## 8. Décisions modificatives budgétaires :

*Décision modificative n°3 :*

Compte	Dépenses	Recettes	Nouveau montant budgétaire
2315	- 1001.00		18 999.00
2031		+ 1001.00	11 001.00

*Décision modificative n°4 :*

Opérations réelles

Compte	Dépenses	Recettes	Nouveau montant budgétaire
022	- 4413.00		0.00
020	- 10000.00		0.00
21312	- 23000.00		41634.00
21578	- 9000.00		1000.00
6411		+ 46413.00	216253.00
TOTAL	- 46413.00	+ 46413.00	

Opérations d'ordres

Compte	Dépenses	Recettes
021	- 42000.00	
023		- 42000.00
TOTAL	- 42000.00	- 42000.00

## **9. Rapport des commissions :**

Alain GOBE : la commission communication s'est réunie le 6 novembre dernier avec Sylvain SAMSON du centre aéré d'Evrecy pour faire le point sur le comité de jeunes. Bilan plutôt positif, une réunion sera à programmer en début d'année prochaine avec les jeunes.

Le repas des employés communaux aura lieu le vendredi 18 décembre à l'Auberge du pont du Coudray.

Le bulletin municipal aura pour thème « la Côte 112 ». Il sortira début janvier 2010.

## **10. Questions diverses :**

Mme Joffredo prend la parole. Elle souhaiterait être mise au courant, dès leur parution, des questions qui sont posées en conseil d'école. Ces questions peuvent être discutées préalablement en commission.

Désormais, la commission scolaire se réunira avant chaque conseil.

M. Lucas informe le conseil de la demande de M. HOUARD. Celui-ci demande s'il serait envisageable que la commune installe un miroir de sécurité pour sortir de la rue du puits aux Anglais. Un devis a été demandé.

La commission des travaux va s'en occuper prochainement.

Comité de fleurissement : Monsieur le maire donne lecture d'un courrier de l'Association « Comité de fleurissement ». Celle-ci demande s'il pourrait y avoir de l'eau dans le lavoir pour pouvoir arroser les fleurs de la commune. La municipalité va voir ce qu'elle peut faire car des problèmes d'infiltrations subsistent et il ne faudrait pas que les propriétés riveraines en subissent les conséquences. Des tests avec colorants sont envisagés pour voir d'où viennent les problèmes d'infiltrations.

D'autre part, l'association demande s'il serait possible de rénover :

- le mur du lavoir et d'y installer une poubelle,
- l'ensemble de la vierge à l'entrée du village.

Pour l'ensemble de ces travaux, des devis vont être demandés notamment pour la vierge qui ne peut être rénovée vu son état. Il faudra sûrement faire appel à un tailleur de pierres...

M. Lucas informe le conseil d'un courrier émanant de l'APE. L'Association organise un voyage à Paris le 28 novembre et compte sur la mobilisation des esquayens/ esquayennes pour s'inscrire. Il reste beaucoup de places disponibles.

Le SDEC va renforcer le poste électrique situé derrière la mairie (actuellement en 250 kVa, il passera à 400 kVa). Ces travaux amélioreront la qualité de fourniture d'électricité desservie et permettront de résorber les chutes de tension constatées auprès de quelques administrés.

Monsieur Hebert demande où en est l'appel au concours d'architectes pour la salle polyvalente. M. Lucas doit recontacter Monsieur Hagnere. Il demande également où en est le dossier cimetière. Un rendez-vous a été pris avec Mme Hilmer qui propose le relevé des tombes sans concession ; une nouvelle procédure qui peut être effectuée en 1 an et qui permettrait de libérer de la place. Un nouveau devis a été reçu.

L'achat du terrain appartenant à l'EPFN cadastré ZC 177 a été effectué le 9 novembre dernier.

Suite au courrier envoyé par M. le Maire, le terrain en vente rue du Lavoir, appartenant aux consorts Lebret, sera entretenu à partir du mois de février 2010.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h15.

Esquay Notre Dame, le 20 novembre 2009

Le Maire,  
Raymond LUCAS